

**M. McLure:** On déclare ici que le service de transbordeur de l'île du Prince-Édouard est en déficit. La méthode de comptabilité nous porterait à croire que ce déficit est de plusieurs millions mais j'ai l'impression que ces chiffres comprennent des réparations aux navires pour un montant de près d'un demi-million. Pourquoi inclure cette somme dans les frais d'exploitation? Je soulève cette question chaque année car la méthode de comptabilité me semble très confuse. On ignore quelles sont les recettes et il est impossible de savoir si les navires ont transporté dix milliers de wagons de pommes de terre ou seulement une douzaine. On ne sait pas quel montant doit être porté à l'actif pour chaque wagon transporté et la plupart des wagons ont une lointaine destination. On devrait porter à l'actif du service un montant convenable pour le transport de ces wagons sur une distance de neuf milles.

Malgré ces faits, on n'en conserve pas moins chaque année le même système de comptabilité. Il est inquiétant de constater que le déficit augmente graduellement. S'il faut attribuer ce fait aux frais d'exploitation, qu'on nous le dise. Je ne vois pas pourquoi on impute le coût entier de la construction et de la réparation des terminus et des navires sur le compte de l'exploitation. Certes, il y a quelque chose qui ne va pas ou ces frais ne sont pas portés au bon compte.

(Le crédit est adopté.)

642. Transport de l'actif non productif au compte du déficit consolidé des soldes d'avances ou de prêts (\$3,618,505.74) consentis à la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited*. Nonobstant toute autre loi, l'intérêt cessera de s'accroître sur ce montant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1952, \$1.

**M. Macdonnell (Greenwood):** Je remarque que ce crédit a pour objet d'autoriser l'annulation des biens non actifs au compte du déficit consolidé, des soldes des avances ou prêts de \$3,618,505.74 consentis à la société *Canadian National (West Indies) Steamships*.

**L'hon. M. Abbott:** Je puis l'expliquer en peu de mots.

**M. Macdonnell (Greenwood):** Bon.

**L'hon. M. Abbott:** Avant 1935, en vertu de diverses lois de finances, on avait consenti des prêts portant intérêt aux *Canadian National (West Indies) Steamships* pour leur permettre de combler leur déficit d'exploitation. Entre 1929 et 1934, le total de ces prêts atteignit \$5,059,960.94. Une partie de ce montant fut remboursée en puisant à même le surplus des années 1946, 1947 et 1948, établissant un solde net de \$3,618,507.74, qui représentait les déficits d'exploitation d'avant 1934

et que les emprunts consentis devaient combler. Mais depuis 1935, ces déficits d'exploitation ont été votés chaque année, tout comme pour le National-Canadien. Ce poste de 1 dollar vise à obtenir la permission de défalquer ce passif dans les registres et de faire comme si on l'avait autrefois voté année par année, comme c'est le cas depuis 1935. Il s'agit simplement de mettre de l'ordre dans les comptes.

**M. Macdonnell (Greenwood):** Quelle est la situation? Le ministre peut-il nous communiquer les résultats récents de l'exploitation? Qu'en est-il à l'heure actuelle, ou quelles sont les perspectives probables?

**L'hon. M. Abbott:** Je n'ai pas ces renseignements.

**L'hon. M. Chevrier:** Puis-je dire à mon honorable ami que la question a été étudiée avec soin l'an dernier, par le comité des chemins de fer et de la marine marchande et qu'elle est comprise là-dedans. Pour donner les détails, il me faudrait le rapport de la *Canadian National (West Indies) Steamships* et je ne l'ai pas malheureusement.

**M. Macdonnell (Greenwood):** Je ne veux pas tous les détails. Voici tout ce que je veux savoir. Je conviens que ma mémoire n'est pas meilleure que celle du ministre. Peut-il me dire tout de même si la société fait effectivement d'assez bonnes affaires pour que nous abaissions cette somme?

**L'hon. M. Abbott:** Non, elle perd de l'argent.

**L'hon. M. Chevrier:** Non; elle accuse un déficit d'exploitation. Je ne puis me rappeler le chiffre exact, mais il doit être de l'ordre de \$700,000.

(Le crédit est adopté.)

Généralités—

643. Montant requis pour rembourser au compte du matériel du ministère des transports la valeur du matériel désuet, hors de service, perdu ou détruit, \$148,733.

**M. Cardiff:** Voici un autre crédit pour lequel on ne donne pas d'explication; ni dans la deuxième partie du cahier ni dans la liste générale. Je ne sais pas ce que cela veut dire. Cela se rapporte peut-être aux approvisionnements brûlés.

**L'hon. M. Chevrier:** L'an dernier, ou l'année antérieure, nous avons adopté la loi sur les approvisionnements du ministère des Transports permettant de rayer des approvisionnements qui avaient été détruits par le feu ou étaient devenus surannés. La majeure partie de ce montant de \$125,000 vise les articles appartenant au ministère et détruits dans l'incendie, à Moncton.